

BTS COMPTABILITÉ ET GESTION DES ORGANISATIONS
Épreuve E4 : Gestion des obligations comptables, fiscales et sociales
SESSION 2009

Durée de l'épreuve : 4 heures

Coefficient : 4

Documents autorisés

Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

Matériel autorisé

Une calculatrice de poche à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans aucun moyen de transmission, à l'exclusion de tout autre élément matériel ou documentaire. (Circulaire n°99-186 du 16 novembre 1999 ; BOEN n°42).

Document remis au candidat

Le sujet comporte 20 pages numérotées de 1 à 20.

Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.

Le sujet se présente sous la forme de 4 dossiers indépendants

Page de garde		p. 1
Présentation de l'entreprise		p. 2
Organisation comptable de l'entreprise BBO		p. 3 et 4
DOSSIER 1 : GESTION COMPTABLE	(30 points)	p. 5 et 6
DOSSIER 2 : GESTION FISCALE	(15 points)	p. 6
DOSSIER 3 : GESTION SOCIALE	(25 points)	p. 7
DOSSIER 4 : CONSOLIDATION	(10 points)	p. 8

Le sujet comporte les annexes suivantes :

DOSSIER 1 :

Annexe 1 : Augmentation de capital	p. 9
Annexe 2 : Investissement.....	p. 9
Annexe 3 : Opérations en attente	p. 10
Annexe 4 : Cours Euro (EUR) / Dollar (USD).....	p. 11
Annexe 5 : Extraits de la documentation comptable et fiscale.....	p. 11

DOSSIER 2 :

Annexe 6 : Données comptables du mois de décembre 2008.....	p. 12
---	-------

DOSSIER 3 :

Annexe 7 : Congés payés et congés pour ancienneté.....	p. 13
Annexe 8 : Arrêts-maladie	p. 14

DOSSIER 4 :

Annexe 9 : Organigramme du groupe Pasquier	p. 15
--	-------

Annexes à rendre avec la copie :

- **Annexe A : Bordereau d'enregistrement comptable** **p. 16/17**
- **Annexe B : Extrait de la déclaration CA 3** **p. 18**
- **Annexe C : Bordereau d'enregistrement comptable** **p. 19**
- **Annexe D : Tableau d'analyse des sociétés du groupe Pasquier**..... **p. 20**

Les annexes à rendre sont fournies en un exemplaire. Il ne sera pas distribué d'exemplaires supplémentaires.

AVERTISSEMENT

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes, vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner **explicitement** dans votre copie.

SUJET

Nota : Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie. Toute information calculée devra être justifiée. Les écritures comptables devront comporter le code journal, la date, le numéro des comptes et un libellé pour l'opération.

Présentation de l'entreprise

Le groupe Pasquier

En 1974, la société Brioche Pasquier est créée à partir d'une boulangerie d'un village situé dans l'Ouest de la France. En 2008, la société, dont le siège social se situe à proximité de Cholet, est toujours dirigée par les frères Pasquier fondateurs, qui sont aujourd'hui à la tête de ce qui est devenu le groupe d'entreprises Pasquier. Le groupe Pasquier produit divers types de brioches, gâteaux, goûters, plats cuisinés, etc.

La force du groupe Pasquier repose sur :

- une dizaine d'usines de fabrication réparties sur l'ouest de l'Europe, employant près de 3000 salariés ;
- une production organisée sur 6 jours par semaine avec annualisation du temps de travail et horaire flexible ;
- la gestion en « flux tendu » grâce au développement des liaisons informatiques de prise de commande. Ainsi, une commande prise dans la journée déclenche immédiatement la fabrication des produits qui seront livrés dans la nuit ou le lendemain, aux centrales d'approvisionnement rattachées aux grandes enseignes de la distribution française et européenne.

La fraîcheur des produits et la précision du service à apporter au client, rendent nécessaire d'implanter les usines à proximité des zones de consommation. La société Brioche Pasquier s'est donc développée par une politique d'acquisitions ou d'implantations d'usines sur des zones géographiques précises ou des segments particuliers de clientèle.

Au début de l'année 2008, la société vient d'acquérir une entreprise vendéenne : BBO (Les Bonnes Brioches de l'Ouest) dont la production et la localisation correspondent parfaitement à la stratégie du groupe Pasquier qui veut intégrer cette usine dans sa politique générale.

Votre mission

Vous avez été embauché(e) dans l'entreprise BBO comme stagiaire à compter du 1er novembre 2008 pour une durée de 4 mois. Durant cette période, le responsable comptable et financier vous a demandé de résoudre les problèmes restés en suspens.

- **Dossier 1 : Gestion comptable**
- **Dossier 2 : Gestion fiscale**
- **Dossier 3 : Gestion sociale**
- **Dossier 4 : Consolidation**

Les 4 dossiers à traiter sont indépendants.

Organisation comptable de l'entreprise BBO

L'exercice comptable coïncide avec l'année civile. En matière d'imposition, l'entreprise relève du régime du réel normal.

Les produits vendus par BBO sont soumis au taux réduit de TVA de 5,5 %.

Les travaux comptables sont réalisés à l'aide d'une suite logicielle (comptabilité, facturation, paie, etc.) fonctionnant en réseau.

► La société BBO utilise les journaux auxiliaires suivants :

- | | | | |
|--------------------------|-----|---------------|----|
| • achats : | AC | • ventes : | VT |
| • banque B.R.O. | BQ1 | • caisse : | CA |
| • banque Crédit Agricole | BQ2 | • à nouveau : | AN |
| • opérations diverses : | OD | | |

► Règles d'enregistrement préconisées par le groupe :

- **Immobilisations** : Lors de l'acquisition d'une immobilisation décomposable, la structure et les composants sont comptabilisés dans les comptes créés à cet effet dans le plan des comptes de la société. Les comptes d'amortissement sont adaptés en conséquence.
- **TVA** : en règle générale, la TVA déductible est enregistrée dans des comptes de TVA dont **les deux derniers chiffres représentent le mois effectif de déduction**.
Exemple : pour la TVA déductible au titre du mois d'octobre : comptes 44562**10** ou 44566**10**.
- **Règles générales de comptabilisation** : Les écarts de conversion sont contre-passés systématiquement à l'ouverture de l'exercice suivant.
- **Amortissements** : ils sont calculés sur la base d'une année de 360 jours.

► Extrait du plan des comptes de fournisseurs :

4010028	Fournisseur ANINA
4010056	Fournisseur ESTEBAN
4010083	Fournisseur FARINOC
4010113	Fournisseur GRAVELEAU
4010152	Fournisseur TECCA
4010173	Fournisseur TROUC
4040005	Fournisseur MANUT
4040010	Fournisseur NO-MAT
4040012	Fournisseur MAC CAKE
4040113	Fournisseur GRAVELEAU

➤ **Extrait du plan des comptes généraux de la société BBO**

1010000	Capital
1041000	Primes d'émission
1061000	Réserve légale
1068000	Autres réserves
1450000	Amortissements dérogatoires
1515000	Provisions pour pertes de change
...	
2154100	Matériels industriels : mélangeurs
2154200	Matériels industriels : pétrins
2154300	Matériels industriels : fours
2380000	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles
2815430	Amortissements des matériels industriels : fours
2915400	Dépréciations des matériels industriels
.....	
4010000	Fournisseurs – Compte général
4040000	Fournisseurs d'immobilisations
4091000	Fournisseurs – Avances et acomptes versés sur commandes
4110000	Clients
4282000	Dettes provisionnées pour congés payés
4382100	Charges sociales sur congés à payer – URSSAF
4382200	Charges sociales sur congés à payer - ASSEDIC
4382300	Charges sociales sur congés à payer – Caisse de Retraite Complémentaire
4452000	TVA due intra communautaire
44562--	TVA déductible sur immobilisations
44566--	TVA déductible sur autres biens et services
4456720	Crédit de TVA à reporter
4456730	Crédit de TVA à rembourser
4457110	TVA collectée 5.5 %
4457120	TVA collectée 19.6 %
4482000	Charges fiscales sur congés à payer
4563000	Associés – Versements reçus sur augmentation de capital
4760000	Différence de conversion - ACTIF
4770000	Différence de conversion - PASSIF
...	
5121000	Banque Régionale de l'Ouest (BRO)
5122000	Crédit Agricole
...	
6011000	Achats de matières premières (farines, beurre, lait,...)
6021000	Achats autres approvisionnements
6241000	Transport sur achats
6310000	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations
6412000	Congés payés et congés d'ancienneté
6450000	Charges de sécurité sociale et de prévoyance
6660000	Pertes de change
6811000	Dotations aux amortissements sur immobilisations
6865000	Dotations aux provisions financières
6872500	Dotations aux amortissements dérogatoires
...	
7220000	Production d'immobilisations corporelles
7660000	Gains de change
7580000	Autres produits de gestion courante

Tous les comptes seront créés selon les règles du plan des comptes de l'entreprise avec 7 caractères.

Afin de développer ses ventes, la société BBO a décidé de lancer une nouvelle brioche parfumée à la fleur d'oranger produite dans l'usine de Vendée. Dans ce cadre, il est nécessaire de moderniser la chaîne de production par l'acquisition d'un nouveau four à lames permettant cette nouvelle production. Le matériel de production et le fournisseur ont été choisis après diverses études techniques et une étude de rentabilité économique et financière. Du fait des opportunités de change, pour ce matériel, les dirigeants ont retenu le fournisseur américain de réputation mondiale : Mac Cake.

A – FINANCEMENT

L'investissement sera financé par une augmentation de capital de l'entreprise BBO en numéraire de 200 000 € et par un autofinancement pour le solde.

Travail à faire

A l'aide de l'annexe 1 :

1. Préciser le rapport d'émission des actions nouvelles.
2. Calculer la valeur théorique du droit de souscription à partir de la valeur comptable de l'action ancienne au 31/12/2007.
3. Présenter sur **l'annexe A (à rendre avec la copie)**, l'enregistrement comptable des opérations du 1^{er} et du 3 décembre 2008 liées à l'augmentation de capital.

B – OPERATIONS COMPTABLES

Après avoir obtenu l'aval de l'assemblée générale extraordinaire pour le financement du four à lames, un accord a été établi et le contrat définissant le projet d'investissement a été signé début novembre avec le fournisseur américain Mac Cake.

1. Opérations liées à l'investissement

Un certain nombre d'opérations des mois de novembre et de décembre liées à l'acquisition du four sont restées en attente, il vous est demandé de préparer les enregistrements.

Par ailleurs, l'expert comptable de la société BBO vous demande de vérifier le montant du coût d'acquisition du four à lames en tenant compte :

- de l'étalement de l'opération d'acquisition du four à lames sur une période de 3 mois ;
- de la variation du cours du change de l'USD sur la période ;
- de la variété des éléments de coût à incorporer ;

Travail à faire

A l'aide des annexes 2, 3, 4 et 5

4. Proposer une codification des comptes à créer concernant l'acquisition de ce nouveau four dans le respect des préconisations du PCG et du plan des comptes de l'entreprise BBO.
5. Présenter les enregistrements comptables des opérations en attente du 28 novembre au 15 décembre 2008 en utilisant **l'annexe A (à rendre avec la copie)**.
6. Vérifier le coût d'acquisition de la structure du four qui a été évalué par le comptable.

2. Opérations d'inventaire

Travail à faire

A l'aide des annexes 2, 4 et 5

7. Présenter la première ligne du tableau d'amortissement de la structure du four en faisant apparaître l'amortissement fiscal, économique et dérogatoire.
8. Présenter sur **l'annexe A (à rendre avec la copie)** les écritures d'inventaire concernant :
 - l'amortissement du four (structure et composant) ;
 - la prise en compte du cours de l'USD au 31 décembre 2008.

3. Opérations de janvier 2009

Travail à faire

A l'aide des annexes 3 et 4

En utilisant **l'annexe A (à rendre avec la copie)**

9. Enregistrer l'écriture de contre-passation de l'écart de conversion sur **l'annexe A (à rendre avec la copie)**.
10. Enregistrer l'écriture de règlement du fournisseur Mac Cake sur **l'annexe A (à rendre avec la copie)**.

DOSSIER 2 : GESTION FISCALE

Début janvier 2009, votre directeur M. GOURDON vous demande de travailler sur la TVA au titre du mois de décembre 2008.

L'entreprise BBO prévoit qu'une demande de remboursement est systématiquement effectuée dans le cadre de la procédure générale prévue par le Code général des impôts.

Travail à faire

A partir de l'annexe 6

1. Afin de faciliter la saisie de la télédéclaration de TVA de décembre 2008, compléter l'extrait de la CA3 papier (**Annexe B à rendre avec la copie**).
2. Enregistrer sur **l'annexe A (à rendre avec la copie)** l'écriture liée à la déclaration CA3 de décembre 2008.
3. Dans le cadre de la procédure générale prévue par le Code général des impôts, citer les modalités de traitement d'un crédit de TVA et les conditions d'application de ces modalités.

Pour accélérer l'intégration du personnel de l'entreprise BBO dans le groupe Pasquier, il a été décidé d'appliquer dès 2008 la convention collective du groupe à tout le personnel de l'entreprise rachetée. Cette application immédiate - globalement plus favorable aux salariés - concerne principalement deux domaines : les congés payés et les arrêts-maladie. Les modifications concernant les congés payés portent sur l'attribution d'une sixième semaine de congés payés et de jours supplémentaires de congés pour ancienneté. Pour les arrêts-maladie, sont introduites la procédure de subrogation et une réduction du délai de carence pour le maintien du salaire.

Cela a entraîné un nouveau paramétrage du logiciel de paie utilisé par l'entreprise BBO avec la modification de certaines valeurs et l'apparition de nouvelles rubriques dans le bulletin de paie. Vous êtes sollicité par le service de paie.

A - PROVISIONS POUR CONGÉS

Travail à faire

A partir de l'annexe 7 et en appliquant les méthodes du groupe Pasquier,

1. Calculer au 31 décembre 2008, les provisions pour congés (congés payés et congés d'ancienneté) et les cotisations fiscales et sociales liées.
2. Enregistrer l'écriture concernant la provision pour congés en date du 31 décembre 2008 dans **l'annexe C (à rendre avec la copie)**

B- ARRÊTS-MALADIE

M. Deveau, salarié de l'entreprise BBO, est venu et a manifesté son désaccord avec le montant qui a été porté sur son bulletin de paie du mois d'octobre 2008 durant lequel il a été absent pour maladie. Il vous est demandé de vérifier le calcul du salaire brut.

Travail à faire

A partir de l'annexe 8

3. Calculer le montant brut de l'indemnité journalière versée par la Sécurité sociale.
4. Indiquer la (ou les) ligne(s) du bulletin comportant des erreurs ; présenter la (ou les) ligne(s) corrigée(s) en justifiant vos calculs.

La « subrogation » étant une réelle nouveauté pour les salariés de BBO, le directeur des ressources humaines a décidé d'informer ponctuellement chaque salarié faisant l'objet d'un arrêt maladie en joignant à son bulletin de salaire une note d'information.

Travail à faire

5. Rédiger la note d'information destinée ponctuellement à chaque salarié en expliquant ce qu'est la subrogation, ses conséquences pratiques pour le salarié, et sa traduction sur le bulletin de paie.

Afin de respecter l'anonymat de votre copie, vous vous identifierez dans cette note en tant que « stagiaire ».

Le groupe Pasquier, dont BBO fait maintenant partie, établit des comptes consolidés.

Cette situation est nouvelle pour les dirigeants de BBO qui vous demandent de les éclairer sur la situation du groupe et sur les méthodes de consolidation, ainsi que sur les conséquences en matière de présentation des comptes annuels.

Travail à faire

A partir de l'annexe 9 :

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none">1. Rappeler les principes d'intégration dans le périmètre de consolidation et les méthodes de consolidation qui en découlent.2. A partir de l'organigramme du groupe, compléter le tableau fourni en annexe D (à rendre avec la copie), en déduire la ou les sociétés exclues du périmètre de consolidation. |
|--|

ANNEXE 1 : Augmentation de capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) du 7 juillet 2008 a décidé une augmentation de capital en numéraire de 200 000 €, en créant 5 000 actions nouvelles de même valeur nominale que les actions anciennes au prix d'émission de 40 €.

Tous les actionnaires ont utilisé leurs droits. La banque nous avise que la totalité des fonds (200 000 €) a été versée sur le compte de la BRO, le **1^{er} décembre 2008**.

Le 3 décembre 2008, la banque nous informe qu'elle prélève sur notre compte en banque une commission de 598 € TTC (dont 98 € de TVA déductible) pour la gestion de l'encaissement des fonds liée à cette augmentation de capital (avis de prélèvement n° 34097).

La société BBO applique la méthode préférentielle concernant l'imputation des frais d'augmentation de capital **sans tenir compte des effets de l'impôt société** (Voir ci-dessous extrait du § 3169 du mémento comptable Francis Lefebvre).

Extrait du passif du bilan au 31/12/2007

CAPITAUX PROPRES	
Capital social (40 000 actions de 25 €)	1 000 000 €
Réserve légale	100 000 €
Autres réserves	1 100 000 €
TOTAL 1	2 200 000 €

Extrait du § 3169 du mémento comptable 2009 Francis Lefebvre:

...Les frais d'augmentation du capital peuvent être **imputés** sur le montant des **primes d'émission** afférentes à l'augmentation. Cette imputation, **qui constitue la méthode préférentielle**, s'effectue (avis du CNC n° 2000-D du 21/12/2000) : en une seule fois (l'exercice de l'augmentation de capital), pour le montant net d'impôt. Toutefois, s'il existe une incertitude sur la récupération effective des économies d'impôts relatives aux frais d'émission, l'imputation des frais d'émission sur capitaux propres s'effectue avant effet d'impôts.

ANNEXE 2 : Investissement

Informations sur le coût d'acquisition

Les informations recueillies par le comptable indiquent un coût d'acquisition de la **structure du four à lames égal à 366 000 €**.

Informations sur la structure du four :

Le nombre d'heures d'utilisation prévues pour ce type de four est de 25 000 heures (donnée constructeur). Les prévisions de production sont considérées comme suffisamment fiables pour amortir la structure en fonction de la consommation des avantages économiques attendus de ce four au rythme des durées de fonctionnement prévus :

Année	Heures d'utilisation prévues par an
2008	100
2009	3 300
De 2010 à 2015 inclus	3 600

La valeur résiduelle de ce matériel spécifique est difficilement prévisible. En conséquence elle sera considérée comme nulle.

Le four a été mis en service le 16 décembre 2008.

En fiscalité, la société amortit ses matériels industriels selon le mode linéaire. Du fait d'une utilisation intensive et de l'organisation du travail journalier en équipes, la durée d'usage retenue pour la structure du four est de 6 ans.

Seule la structure supporte les frais accessoires incorporables au coût d'acquisition.

Dépenses de remplacement prévues :

Le service technique a identifié un composant : les lames du four. Ce sont des pièces d'usure qui doivent être changées tous les 2 ans pour des raisons d'hygiène et de sécurité. La consommation des avantages économiques attendus est considérée comme linéaire. Les pièces détachées pour ces fours sont disponibles en France ; en ce qui concerne plus particulièrement les lames du four, leur coût est évalué à 24 000 €. La durée d'usage des lames est également estimée à 2 ans et sont amortissables en mode linéaire.

ANNEXE 3 : Opérations en attente

Documents du mois novembre 2008

- Le 28 novembre 2008 les matériels sont réceptionnés à l'usine.
- Facture du transporteur (mandaté par la société pour faire le transit en douane) :

Graveleau international Agence de LA PALICE 17000 LA ROCHELLE		DOIT		SA BBO Z.I. La Vineuse 85 000 La Roche-sur-Yon	Payée le 02/12/2008
Le 28 novembre 2008					
Facture N° 1789 (transport) Livraison ce jour – paiement comptant Transport marchandises USA – Transit en douane le 28/11/08		TVA acquittée sur les débits			
TVA payée en douane sur four à lames.....				76 792,80 €	
Droits de douane.....				16 300,00 €	
Port en France.....				500,00 €	
TVA sur transport à 19.60%.....				98,00 €	
		Net à payer TTC			<u>93 690,80 €</u>

Documents du mois décembre 2008

- Le 2 décembre, chèque n° 784763 de banque de la BRO pour régler la facture GRAVELEAU N° 1789 du 28 novembre 2008.
- Facture du four à lames reçue du fournisseur américain le 10 décembre 2008 :

MAC CAKE DETROIT USA		INVOICE NUMBER 34751/013		
December 5th. 2008		SA BBO Z.I. La Vineuse 85 000 La Roche-Sur-Yon FRANCE		
ART.	QUALITY	QTY	UNIT PRICE	AMOUNT
007-651	FURNACE 3409 TYPE	1	540 000	540 000 \$
Due amount.....USD				540 000 \$

- Le 15 décembre, l'installation étant terminée, le four est mis en service.
Le service de comptabilité analytique a fourni le détail des frais d'installation comptabilisés en charges :
 - fournitures 9 000 €
 - main d'œuvre 3 000 €
 - autres charges imputables 1 200 €

Document du mois de janvier 2009

- Le 15 janvier 2009 : ordre de virement N° 004 à partir du compte du Crédit Agricole pour paiement des 540 000 USD de la facture MAC CAKE N° 34751/013

ANNEXE 4 : Cours Euro (EUR) / Dollar (USD)

Devises cotées : extrait des cours indicatifs publiés au JO par la Banque de France

Cour journalier de l'Euro (€)	1 EUR =
5 décembre 2008	1,50 USD
31 décembre 2008	1,52 USD
15 janvier 2009	1,40 USD

ANNEXE 5 : Extraits de la documentation comptable et fiscale

Plan comptable général

PCG 311-2

- Lorsque des éléments constitutifs d'un actif sont exploités de façon indissociable, un plan d'amortissement unique est retenu pour l'ensemble de ces éléments.
- Cependant, si dès l'origine, un ou plusieurs de ces éléments ont chacun des utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu.
- Les éléments principaux d'immobilisations corporelles devant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques à l'entreprise selon un rythme différent et nécessitant l'utilisation de taux ou de modes d'amortissement propres, doivent être comptabilisés séparément dès l'origine et lors des remplacements (...).

PCG 322-1

- Un actif amortissable est un actif dont l'utilisation par l'entité est déterminable.
- L'utilisation par une entité se mesure par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif. Elle peut être déterminable en termes d'unités de temps ou d'autres unités d'œuvre lorsque ces dernières reflètent plus correctement le rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. (...).
- Le montant amortissable d'un actif est sa valeur brute sous déduction de sa valeur résiduelle (...).

Francis Lefebvre (éléments extraits du mémento comptable 2008)

§ 1370-1 (...)

- les différents composants significatifs de l'actif doivent être identifiés dès l'acquisition de l'actif, le prix d'acquisition faisant l'objet d'une répartition entre l'actif principal et les différents composants ;
- chaque composant doit être comptabilisé de manière séparée à l'actif et amorti sur sa propre durée d'utilisation ; (...)

§ 1404-1 (...) constituent des frais accessoires à inclure dans le coût d'entrée d'une immobilisation acquise :

- Droits de douane à l'importation (...)
- Frais de transport, d'installation et de montage nécessaires à la mise en état d'utilisation des immobilisations (...) Il s'agit notamment de la rémunération de la main d'œuvre directe utilisée pour installer le bien, des fournitures, des honoraires des professionnels réalisant les premiers réglages (...)

§ 1421 Immobilisations libellées en devises

- (...) le coût d'entrée de ces immobilisations est converti en euros au cours du jour de l'opération, le PCG (art. 341-1) indique que ce cours, pour les devises cotées est publié au JO (...)
- L'écart entre le cours du jour de l'opération et le cours effectif de paiement constitue une perte ou un produit à caractère financier.

Francis Lefebvre (éléments extraits du mémento fiscal 2008)

§ 4403 Perception de la TVA à l'importation

L'impôt devient exigible au moment où le bien est considéré comme importé (...). Cette taxe est solidairement due par le déclarant en douane qui agit dans le cadre d'un mandat de représentation (...).

ANNEXE 6 : Données comptables de décembre 2008

En vue de l'établissement de la déclaration de TVA, vous avez relevé dans différents journaux de décembre 2008 les éléments nécessaires au renseignement des différentes rubriques de la déclaration CA3.

ELEMENTS	FACTURATIONS	REGLEMENTS
	HT	TTC
Ventes de brioches France – TVA 5,5 %	210 000,00	198 540,00
Ventes de brioches dans l'Union Européenne (*)	20 000,00	16 000,00
Ventes de brioches à l'exportation	1 500,00	1 300,00
Production immobilisée (installation four) – TVA 19,6 %	13 200,00	-
Achat d'immobilisation en Allemagne – TVA 19,6 %	11 000,00	0
Achats de fleurs d'oranger en Espagne – TVA 5,5 %	2 000,00	0

(*) Tous les clients ont fourni leur numéro intracommunautaire.

Rappel : en France les produits alimentaires et les produits agricoles bénéficient du taux réduit de 5,5%. Tous les autres biens et services sont soumis au taux normal.

Extrait de la balance au 31/12/2008 concernant les comptes de TVA

N° comptes	Libellés	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
...	...	...	...
4452000	TVA due intracommunautaire		2 266,00
4456212	TVA déductible sur immobilisations	4 743,20	
4456601	TVA déductible sur autres biens et services	490,00	
4456612	TVA déductible sur autres biens et services	8 279,96	
4456720	Crédit de TVA à reporter	61 380,00	
4457110	TVA collectée 5,5%		11 550,00
4457120	TVA collectée 19,6 %		2 587,20
...	...	...	...

Ces soldes tiennent compte des opérations enregistrées dans le dossier 1.

ANNEXE 7 : Congés payés et congés pour ancienneté

1. Principales modifications concernant les congés payés

Réglementation applicable chez BBO	Avant acquisition par le groupe Pasquier	Après acquisition par le groupe Pasquier
Congés payés	2,5 jours ouvrables par mois de travail effectif durant la période de référence	3 jours ouvrables par mois de travail effectif durant la période de référence
Congés pour ancienneté	Aucun	2 jours ouvrables supplémentaires pour tout salarié ayant 5 ans d'ancienneté ou plus

2. Données utilisées pour le calcul de la provision pour congés

a) Effectif salarié et masse salariale en décembre 2008

Salariés de BBO	Effectif au 31 décembre 2008	Total des salaires bruts du mois de décembre 2008
ayant 5 ans d'ancienneté ou plus	18	32 861,00 €
ayant moins de 5 ans d'ancienneté	54	98 314,00 €
Total	72	131 175,00 €

b) Taux des cotisations sociales patronales et des charges fiscales à utiliser

Charges sociales	URSSAF	34 %
	Assedic	4 %
	Caisses de Retraite	6 %
Charges fiscales		1 %
Total		43 %

c) Mode de calcul de la provision pour congés

Ne pouvant tenir compte des évolutions futures de salaire et des taux de cotisation, le groupe Pasquier utilise une méthode d'évaluation de la provision pour congés payés qui donne une approximation satisfaisante.

Formule à utiliser pour le calcul de la provision pour congés payés

Provision pour congés payés = Masse salariale globale du mois de clôture x N / 10

Masse salariale globale du mois de clôture = Total des salaires bruts

N = Nombre de mois écoulés entre le début de la période de référence et la date de clôture.

Formule à utiliser pour le calcul de la provision pour congés d'ancienneté

Provision pour congés d'ancienneté = Nombre de salariés concernés par la mesure x Valeur moyenne d'un jour de congés x Nombre de jours de congés pour ancienneté
--

Valeur moyenne d'un jour de congés = Masse salariale du mois de clôture / 26

Le chiffre 26 correspond au nombre moyen de jours ouvrables pour un mois

ANNEXE 8 : Arrêts-maladie

1. Principales modifications concernant les arrêts-maladie

Réglementation applicable chez BBO	Avant acquisition par le groupe Pasquier	Après acquisition par le groupe Pasquier
Subrogation	Non	Oui
Taux de maintien du salaire (après délai de carence)	90 % du salaire brut	100 % du salaire brut
Délai de carence (pour maintien du salaire)	7 jours calendaires (*)	4 jours calendaires

(* 10 jours avant le décret du 18 juillet 2008)

2. Absence pour maladie du salarié Deveau

a) Informations concernant le salarié Deveau et son arrêt maladie au cours du mois d'octobre 2008.

Fonction du salarié : employé à temps plein au service planning.

Date d'embauche : 12 novembre 2002.

Situation familiale : marié, deux enfants à charge.

Horaire de travail : du lundi au vendredi par journées d'égale amplitude soit 23 jours ouvrés par mois.

Aucune absence maladie depuis juin 2005. Absence pour maladie du 8 octobre (inclus) au 23 octobre 2008 (inclus), soit 12 jours ouvrés.

Date de réception du certificat médical : 9 octobre 2008.

Salaire brut (inchangé) pour chacun des 3 derniers mois précédant l'arrêt : 2150 €

b) Calendrier du mois d'octobre 2008

N° Semaine	L	M	M	J	V	S	D
40			1	2	3	4	5
41	6	7	8	9	10	11	12
42	13	14	15	16	17	18	19
43	20	21	22	23	24	25	26
44	27	28	29	30	31		

c) Informations sur les indemnités journalières de Sécurité sociale

Montants depuis le 1er janvier 2008

L'indemnité s'élève à la moitié du gain journalier de base, calculé à partir du salaire brut sous plafond et perçu au cours des 3 mois précédant l'arrêt de travail (moyenne sur 90 jours) ; le montant de l'indemnité ne peut dépasser 46,21 € maximum dans le cas général, ou 61,62 € maximum après le 31e jour d'arrêt pour l'assuré ayant 3 enfants à charge.

Le plafond annuel de la Sécurité sociale s'élève à 33 276 € en 2008.

Versement de l'indemnité journalière

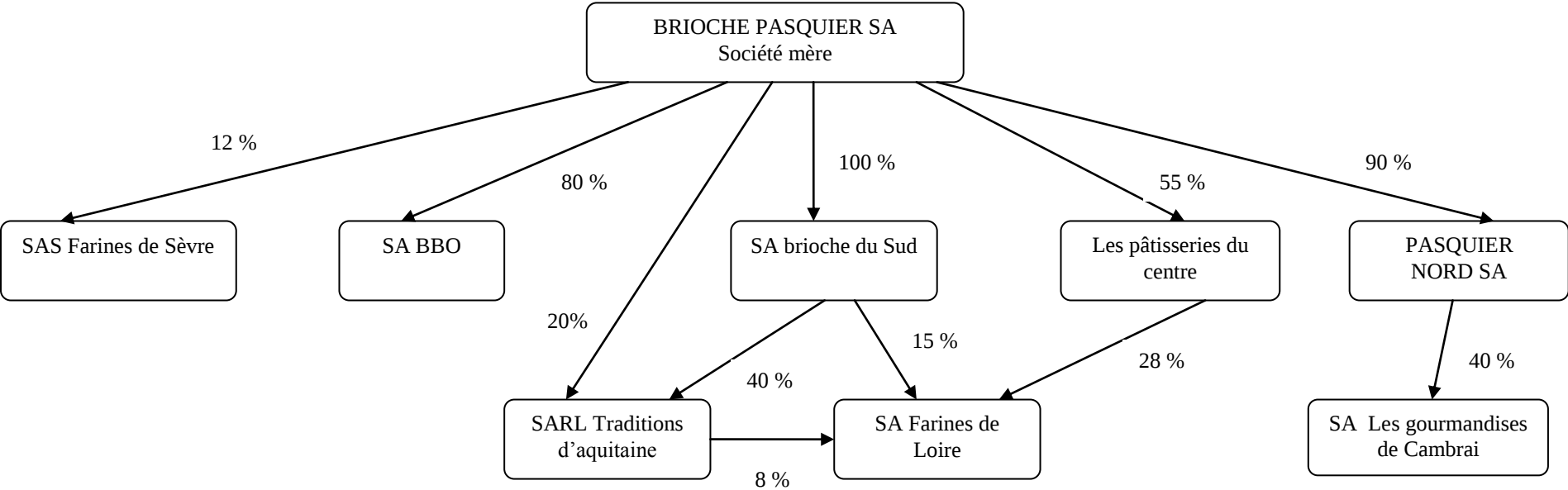
Le versement commence à compter du 4ème jour de l'arrêt de travail. Un délai de carence de 3 jours est appliqué. En cas de reprise d'activité ne dépassant pas 48 heures entre deux arrêts de travail, le délai de carence n'est pas appliqué pour le second arrêt.

Source : (d'après) <http://vosdroits.service-public.fr/>

d) Extrait du bulletin de paye de M. Deveau, octobre 2008

Désignation	Nombre ou base	Taux ou %	Montant à ajouter	Montant à déduire
Salaire de base	151,67	14,17	2 150,00	
Absence pour maladie du 8 au 22 octobre	12 j	93,48		1 121,76
Indemnité pour maintien du salaire	9 j	84,13	757,17	
IJSS brutes	12 j	35,83		429,96
Salaire brut			1 355,45	

ANNEXE 9 : Organigramme du groupe Pasquier



Chaque pourcentage indiqué représente la part de capital détenue directement par la société située en amont

ANNEXE A : Bordereau d'enregistrement comptable – (à rendre avec la copie)

[illegible]

ANNEXE A : Bordereau d'enregistrement comptable (suite) – (à rendre avec la copie)

[illegible]

ANNEXE B : Extrait de la déclaration CA3 (à rendre avec la copie)

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES					
OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)			OPÉRATIONS NON IMPOSABLES		
01	Ventes, prestations de services		04	Exportations hors CEE	0032
02	Autres opérations imposables		05	Autres opérations non imposables	0033
03	Acquisitions intracommunautaires	0031	06	Livraisons intracommunautaires	0034
	(dont ventes à distance et/ou opérations de montage :		6A	Livraisons de gaz naturel ou d'électricité imposables en France	0029
3A	Livraisons de gaz naturel ou d'électricité imposables en France	0030	07	Achats en franchise	0037
	Achats de biens ou de prestations de services réalisées auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des impôts)	0040	7A	Livraisons de gaz naturel ou d'électricité imposables en France	
3B				Ventes de biens ou de prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des impôts)	0041
3C	Régularisations...(important : cf notice)	0036	7B	Régularisations...(important : cf notice)	0039
B DÉCOMPTÉ DE LA TVA A PAYER					
TVA BRUTE			Base hors taxe	Taxe due	
Opérations réalisées en France métropolitaine					
08	Taux 19,6 %	0206			
09	Taux 5,5 %	0105			
9B					
Opérations réalisées dans les DOM					
10	Taux normal 8,5 %	0201			
11	Taux réduit 2,1 %	0100			
12					
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)					
13	Anciens taux	0900			
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A)	0950			
15	TVA antérieurement déduite à reverser		0600		
La ligne 11 ne concerne que les DOM Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % continuent d'être déclarées sur l'annexe 3310 A			16	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 15)	
			17	Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires	0035
			18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco	0038
TVA DÉDUCTIBLE					
19	Biens constituant des immobilisations		0703		
20	Autres biens et services		0702		
21	Autre TVA à déduire		0059		
22	Report du crédit de TVA apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration		8001		
23	Indiquer ici le pourcentage de déduction applicable pour la période s'il est différent de 100 %	%	24	Total TVA déductible (lignes 19 à 22)	
CRÉDIT			TVA A PAYER		
25	Crédit de TVA (ligne 24 - ligne 16)	0705	28	TVA nette due (ligne 16 - ligne 24)	
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint	8002	29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A	9979
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26)	8003	30	Sommes à imputer y compris acomptes congés	9989
(cette somme est à reporter ligne 21 de la prochaine déclaration)			31	Sommes à ajouter y compris acomptes congés	9999
Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas de paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.			32	Total à payer (lignes 28+29-30+31)	
			(n'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)		

ANNEXE C : Bordereau d'enregistrement comptable (*à rendre avec la copie*)

<i>Journal</i>	<i>Date</i>	<i>Compte</i>	<i>Libellé</i>	<i>Débit</i>	<i>Crédit</i>
		<i>Numéro</i>			

ANNEXE D : Tableau d'analyse des sociétés du groupe Pasquier (à rendre avec la copie)

Tableau d'étude des participations du groupe PASQUIER

FILIALES	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	Justification de la méthode retenue
SAS Farines de Sèvre				
SA BBO				
SA Brioche du Sud				
Les pâtisseries du centre				
Pasquier Nord SA				
SARL Traditions d'aquitaine				
SA Farines de Loire				
SA Gourmandises de Cambrai				